**Zeitschrift:** Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

**Herausgeber:** Alliance nationale de sociétés féminines suisses

**Band:** 27 (1939)

**Heft:** 553

**Artikel:** A travers l'Exposition nationale : le pavillon médical vu par une infirmière : [1ère partie]

**Autor:** M.-G.C.

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-263467

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 20.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

Bibliothèque publique et universitaire - GENÈVE
BIBLIOTHÈQUE DE GENÈVE
E 1436

J. A.

7 OCTOBRE 1939 — GENEVE

VINGT-SEPTIÈME ANNÉE. — N° 553

10 OCT. 1939

# Le Mouvement Féministe

Paraît tous les quinze jours le samedi

**DIRECTION ET RÉDACTION**
Mlle Emilie GOURD, Crêts de Pregny
**ADMINISTRATION**
Mlle Renée BERGUER, 7, route de Chêne
Compte de Chèques postaux I. 943

**Organe officiel des publications de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses**
Les articles signés n'engagent que leur auteurs

**ABONNEMENTS**
SUISSE..... Fr. 6.—
ÉTRANGER . » 8.—
Le numéro . . » 0.25
Les abonnements partant du 1er janvier. A partir de juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour le semestre de l'année en cours.

**ANNONCES**
11 cent. le mm.
Largeur de la colonne : 70 mm.
Réductions p. annonces répétées

*Le sang qui coule pour la justice fait lever les grandes moissons de joie.*
Romain ROLLAND.

ALLIANCE NATIONALE DE SOCIÉTÉS FÉMININES SUISSES

## XXXVIIIme Assemblée Générale

### A WINTERTHOUR

Samedi 14 octobre 1939

### Assemblée

**Samedi 14 octobre, à 14 h. 30, Salle du Casino**

ORDRE DU JOUR :

1. Bienvenue.
2. Rapport du Comité.
3. Rapport de la trésorière.
4. Rapport des vérificatrices.
5. Lieu de la prochaine assemblée.
6. *Problèmes actuels.*
7. *La révision de la législation en matière de cautionnement, tout spécialement la question du consentement des époux.*
   Dr. Elisabeth NÆGELI
8. *La situation des infirmières en Suisse.*
   Sœur Supérieure Dr L. LEEMAN
   Résumé en français.
9. Divers :
   *a)* Notre collecte pour les réfugiés.
   *b)* L'initiative Reval.

A 20 h. **Souper en commun au Casino.**
par invitation des Sociétés de Winterthour.

Dimanche 15 octobre 1939

### Visite de l'Exposition Nationale

13 h. : **Repas en commun au restaurant „Belvoir"**
(à l'Exposition même)

*Sous réserve des modifications qui seront annoncées au début de la séance.*

*Pour les logements et les hôtels à Winterthour, se reporter aux indications de la circulaire d'août parue dans notre numéro 551.*

*Prière instante d'annoncer sa participation et de s'inscrire pour les repas auprès de la „Frauenzentrale", Metzgasse, 2, Winterthour.*

Si au dernier moment des circonstances très graves empêchaient cette rencontre, la presse quotidienne et la Radio en donneraient avis.

*N. D. L. R. Nous tenons une fois de plus à engager toutes celles de nos lectrices qui peuvent se déplacer, toutes celles de nos Sociétés romandes qui ont à nommer une déléguée à ces Assemblées, à faire l'effort nécessaire pour participer à cette réunion. Car toutes, nous sentons l'utilité de pareille rencontre, qui nous permettra, non seulement de discuter en commun les problèmes se posant actuellement devant nous, mais aussi de reprendre avec nos Confédérées ce contact si précieux en ces temps terribles. Vu les facilités de voyages accordées aux visiteurs de l'Exposition nationale, le trajet de nos villes romandes à Winterthour ne coûte pas plus cher qu'un billet ordinaire pour une localité plus rapprochée; et nous toutes qui avons admiré le « cran » de la direction de l'Exposition lorsqu'elle a décidé de rouvrir les portes de cette dernière, ne lui devons-nous pas de prouver notre admiration, par un effort correspondant au sien? De toute façon, ce voyage ne peut être qu'utile et bienfaisant, et nous souhaitons au plus grand nombre possible de celles qui nous lisent de pouvoir le faire.*

## A travers l'Exposition Nationale

### Le pavillon médical vu par une infirmière

« La profession d'infirmière est le service que rend l'amour du prochain aux malades et aux nécessiteux, dans les hôpitaux, à domicile et dans les asiles, chez les riches et chez les indigents: elle est difficile et belle. » Dans le pavillon médical, ces paroles graves dominent toute la section réservée aux gardes-malades. A les lire, on se demande s'il est possible de représenter une pareille œuvre. Mais le doute fait rapidement place à l'admiration: tout ce que nous faisons en Suisse dans le domaine des soins aux malades est exposé là en paroles et en images. Un large tableau, notamment, est brossé du travail des écoles d'infirmières, des associations de gardes-malades, et des diaconesses.

Le panneau central représente une convalescente recevant les soins de sa garde; tout autour, des photos sont soulignées de cet axiome: « Le personnel bien formé est une aide indispensable au médecin. » Sœur A. D., qui nous conte ses impressions dans le *Schweizer Frauenblatt*, contemple avec joie des images aimées de sa vie professionnelle. « Où apprend-on les soins aux malades? Dans les écoles d'infirmières, les maisons de diaconesses et les établissements catholiques». Les beaux souvenirs de ses propres années d'études lui reviennent en foule en voyant les élèves-infirmières alignées sur des bancs, écoutant les leçons d'anatomie, de pansement ou de massage. Elle les suit avec émotion au cours pratique, puis au chevet des malades, où, avec ses jeunes collègues, elle refait en pensée ses premières armes. Ah! l'émoi de la première injection, des premiers pansements, des premières transfusions de sang ! Devant les photos prises dans la nursery, elle constate une fois de plus comme tout, jusqu'au plus petit détail, doit être enseigné et appris... Quelle minutie et quelle douceur ne faut-il pas acquérir pour bien laver, baigner, langer et biberonner les tout-petits !

Combien nombreuses sont les réminiscences de la vocation d'infirmière dans les autres parties de l'Exposition! Il n'est pas jusqu'à la section purement agricole, le « Dörfli », qui n'y fasse allusion. La maison communale, en effet, comprend un beau *living-room* confortable et commodément aménagé, destiné aux sœurs et infirmières visiteuses. Il est rappelé par là que la diaconesse fait partie de la commune au même titre que l'instituteur, le pasteur, et le sacristain. Dans le pavillon de la femme suisse, l'infirmière se dirige, tout comme ses sœurs citadines et paysannes, vers le bureau des contributions où son obole est exigée; par contre, la porte du local de vote se ferme à son approche: « Et dire que, dans d'autres pays, mes collègues trouvent tout naturel d'aller à l'urne et ne se rendent pas compte de leur privilège ! » Chez nous, l'Etat ne protège pas le travail et l'uniforme des infirmières; ce n'est pas à la coiffe mais à l'insigne que le public reconnaîtra à quelle maison-mère se rattache une garde-malade. Il est donc important d'accorder un moment d'attention aux signes distinctifs professionnels des écoles et associations d'infirmières, exposés dans une vitrine.

Enfin n'oublions pas l'Hôpital Veska *(Verband schweizerischer Krankenanstalten)*, hôpital modèle, synthèse des progrès accomplis dans le domaine des soins aux malades. Il serait fastidieux d'en mentionner toutes les installations: chambres de malades, salle d'opération, cuisine d'hôpital, offices, munis des dispositions les plus modernes de la technique, etc. Des infirmières sont prêtes à donner des renseignements sur les innombrables moyens employés à soulager, à réconforter et à guérir les malades. Malgré ses années de pratique, Sœur A. D. découvre quantités de détails particulièrement bien combinés: appareils de traitement, brancards, tables de malades très bien comprises, vaisselle adaptée à ses fins, chauffage des boules d'eau chaude si perfectionné qu'il supprime tout danger de brûlure! Elle s'arrête à la visite d'une chambre de garde et constate combien d'importance on accorde actuellement au bien-être des infirmières pendant leurs heures de délassement: elle est reconnaissante aux administrations d'hôpitaux qui s'ingénient pour que l'établissement soit un home pour leur personnel. Comment ne pas citer encore la section de l'anatomie, ornée des portraits de grands savants des siècles passés des recherches desquels nous bénéficions, les sections de physiologie, de pharmacologie, de chimie, avec leurs nombreux moyens de soulager, de guérir et de prévenir les atteintes à notre santé !...

Suivons enfin la Route Haute, recueillons-nous avec Sœur A. D. devant le portrait du fondateur de la Croix-Rouge, Henri Dunant, puis continuons notre chemin : « Dans une grande salle calme, notre drapeau professionnel voisine avec la bannière de notre pays. Tous deux sont dominés par la grande croix du Christ. Une fois de plus, nous fortifions notre volonté d'être fidèles à ces croix, dans la joie et le malheur, en dépit de notre faiblesse humaine. »

*(La fin en 3me page)* M.-G. C.

**Hommage à l'une des plus nobles figures féminines de la Pologne.**

*Cliché Mouvement Féministe.*

La statue de Marie Curie à Varsovie
*sans doute en ruines aujourd'hui...*

**Alliance Internationale pour le Suffrage et l'Action civique et politique des femmes**

## Après le Congrès de Copenhague

### Programme d'action pour la défense des droits humains.

N. D. L. R. — *La déclaration de principes en faveur de la démocratie adoptée par le Congrès ne pouvant ni ne devant rester lettre morte, mais au contraire être appliquée de façon vivante par les Sociétés affiliées à l'Alliance, la Secrétaire générale avait été chargée de présenter un programme d'action pratique, qui fut adopté à l'unanimité. Comme elle s'était beaucoup inspirée pour ce programme de l'activité de divers groupements de notre pays (« Femme et démocratie », Sociétés suffragistes, Commission d'éducation de l'Alliance, etc.), nos lectrices y retrouveront certaines idées qu'elles connaissent bien, alors que d'autres, la version actuelle de ce programme ayant été revue par les féministes scandinaves, seront plus nouvelles pour elles. Nous pensons qu'au début de l'activité d'hiver de nos Sociétés féminines, et tout spécialement dans les circonstances actuelles, il y a intérêt et utilité à faire connaître ce programme et à en recommander l'étude et l'application.*

A. *Action par l'intermédiaire des sociétés affiliées.*

Pour des féministes, la lutte pour l'égalité complète des droits est inséparablement liée au respect de la liberté spirituelle de l'individu, et de son droit de participer à toute décision concernant la vie publique. Tout programme féministe est en même temps un programme de défense des valeurs humaines et des libertés individuelles.

Les organisations féministes, reconnaissant la valeur du principe démocratique dans toute vie collective, reconnaissent par conséquent aussi la complète égalité des droits entre l'homme et la femme en matière politique et économique, de même qu'entre tous les groupes sociaux, sans distinction de race ou de croyance. La reconnaissance des droits humains est un élément d'une valeur active pour la préservation de la paix.

Les sociétés affiliées à l'Alliance Internationale devraient donc chercher par leur activité à insister sur la valeur éducative de la démocratie. Elles devraient chercher à mettre en lumière comment se crée ainsi l'esprit de solidarité, en faisant mieux comprendre que les intérêts de chacun sont étroitement liés aux intérêts de tous, et que l'égoïste et l'indifférent se nuit à lui-même parce qu'il nuit aux autres.

Pour répandre et intensifier la compréhension de ces principes, la presse et la radio doivent pouvoir être utilisées. De plus, et dans tous les pays où existent des groupements féminins ou masculins pour la sauvegarde de la dignité humaine, les sociétés membres de l'Alliance devraient collaborer activement avec ces groupements. Enfin, leur activité pratique devrait se concentrer sur les points suivants :

1. dans la famille et à l'école, en élevant les enfants à comprendre le principe de l'égalité des droits entre les sexes et en éveillant leur attention sur leur future responsabilité de citoyens;
2. en enseignant aux adultes, hommes et femmes
   *a)* à respecter dans la pratique de la vie quotidienne les lois légalement votées; à appliquer les systèmes qui basent la vie économique de la communauté sur la considération des intérêts de tous; et à organiser le travail tant masculin que féminin, de telle sorte que, dans l'intérêt de la collectivité, les responsabilités soient partagées;
   *b)* à condamner de façon effective toutes les manifestations de brutalité, de cruauté et de persécution, aussi bien si elles sont commises en vertu d'une loi qu'à la faveur d'un consentement tacite.
3. à surveiller et à étudier de près
   *a)* toutes les lois affectant spécialement les femmes;